



<https://finaledesslaloms2024.fr>

REGLEMENT SPORTIF

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

LA LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE MEDITERRANEE

Avec le concours de l'ASA GARD CEVENNES,

Organise les 13, 14 et 15 septembre 2024 sur le Champ de Foire de Beaucaire, la

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES SLALOMS 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Méditerranée sous le numéro **S6/2024** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° **444** en date du jeudi 20 juin 2024.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA Gard Cévennes – Impasse du Doubs – 30000 Nîmes

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 P. OFFICIELS

FONCTIONS	NOMS	LICENCES N°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean Christophe LEROY	5492
Commissaire Sportif au Collège	Armand HAY	1253
Commissaire sportif au Collège	José GISPER	3184
Directeur de Course	Marc DUCARTERON	9003
Adjoint à la direction de course	Alain BASTID	155491
Secrétaire à la Direction de course	Marylin DUCARTERON	6840
Commissaire Technique Responsable	Christophe NATEWAJKO	43054
Commissaire Technique Responsable Adjoint	Christian MANGEMATIN	6507
Commissaire Technique	Jean Louis CANEL	50539
Commissaire Technique	Joël ROQUE	3711

<i>Commissaire Technique Responsable Bascule</i>	<i>Jean GHENO</i>	<i>31781</i>
<i>Commissaire Technique Stagiaire</i>	<i>Klint MICHAUT</i>	<i>345460</i>
<i>Chargé des Relations avec les concurrents Responsable</i>	<i>Jean Claude CHRISTOL</i>	<i>15590</i>
<i>Chargé des Relations avec les concurrents</i>	<i>Véronique CARBOU</i>	<i>119788</i>
<i>Chargé des Relations avec les concurrents</i>	<i>Magali VIDAL</i>	<i>179595</i>
<i>Chargé des Relations avec les concurrents</i>	<i>Jean Pierre PINET</i>	<i>182439</i>
<i>Chronométreur</i>	<i>Sophie LIMOUZY</i>	<i>243147</i>
<i>Chronométreur</i>	<i>Thierry ENJALBERT</i>	<i>235769</i>
<i>Chronométreur</i>	<i>Michèle JOLY- DEGARDIN</i>	<i>197168</i>
<i>Chronométreur</i>	<i>Joël MICHELAS</i>	<i>172270</i>
<i>Classements Informatique</i>	<i>Nicolas RENARD</i>	<i>199509</i>
	<i>Cédric COSTE</i>	<i>152001</i>
<i>Chargé des Commissaires Responsable</i>	<i>Anthony JIMENEZ</i>	<i>203615</i>
<i>Chargé des Commissaires Adjoint</i>	<i>Jeanne SABATIER</i>	<i>297674</i>
<i>Chargé de Presse</i>	<i>Patrice MARIN</i>	<i>18052</i>
<i>Chargé de la Sécurité Responsable</i>	<i>Jean José DARDANELLI</i>	<i>20166</i>
<i>Chargé de la Sécurité Adjoint</i>	<i>Patrick MAURIN</i>	<i>27826</i>

Nombre de postes de commissaires : 18

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1

Une ambulance équipée du matériel nécessaire à la réanimation.

1.2 P. HORAIRES

Clôture des engagements le mercredi 4 septembre 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés le vendredi 6 septembre 2024.

Vérifications administratives le vendredi 13 septembre 2024 de 10 heures à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 18 heures.

Vérifications administratives le samedi 14 septembre 2024 de 7 heures à 9 heures (sur demande écrite justifiée).

Lieu : Bar - Restaurant Le chalet – Beaucaire.

Un **briefing écrit** sera remis contre **signature** lors des vérifications administratives.

Vérifications techniques le vendredi 13 septembre 2024 de 10 heures 15 à 12 heures 30
et de 13 heures 30 à 18 heures 15.

Vérifications techniques le samedi 14 septembre 2024 de 7 heures 15 à 9 heures 15

Lieu : Avenue des arènes – à proximité du Bar - Restaurant Le chalet – Beaucaire.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le samedi 14 septembre 2024 à 9 heures 30, panneau d'affichage officiel (village des ligues).

BRIEFING ORAL:

samedi 14 septembre 2024 à 9H30 au Podium à proximité du village des ligues (pilotes et commissaires).

Présence obligatoire avec émargement sous peine de sanction de la part du Collège des commissaires sportifs.

ESSAIS :

Essais non chronométrés (1 seul passage) le samedi 14 septembre 2024 à partir de 10 h.30

Essais non chronométrés (1 seul passage) le dimanche 15 septembre 2024 de 8 heures 30 à 10 heures

Essais chronométrés le samedi 14 septembre 2024 à 13 heures 15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course samedi 14 septembre 2024 à 15h, panneau d'affichage officiel (village des ligues).

COURSE :

- 1^{ère} manche le samedi 14 septembre 2024 à partir de 15 heures 45.
- 2^{ème} manche le dimanche 15 septembre 2024 à partir de 10 heures 15.
- 3^{ème} manche le dimanche 15 septembre 2024 à partir de 13 heures.
- 4^{ème} manche le dimanche 15 septembre 2024 à l'issue de la 3^{ème} manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage : Panneau Officiel d'Affichage (village des ligues).

Des reconnaissances pédestres uniquement (vélo, trottinette non admis) seront autorisées vendredi 13 septembre 2024 de 16 heures à 18 heures et samedi 14 septembre 2024 de 8 heures 30 à 9 heures 30.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 15 septembre 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : Panneau d'affichage officiel (village des ligues).

Parc fermé final obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office :

Le parc final après l'arrivée de la dernière manche sera situé en face de la zone des contrôles techniques à côté des arènes.

Les véhicules ne seront libérés que sur accord du Collège, sous peine d'exclusion.

Remise des prix le dimanche 15 septembre 2024 à partir de 18 heures, podium à proximité du village des ligues, salle du Casino en cas d'intempéries.

1.3 P. VERIFICATIONS

Vérifications techniques avant épreuve, voir Article 1.2p.

Des pesées libres pourront être effectuées lors des vérifications d'avant épreuve près du local des techniques, Avenue des arènes – à proximité du Bar - Restaurant Le chalet – Beaucaire.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
GARAGE VANNIERE - EUROREPAR - Cours Sadi CARNOT - 30300 BEAUCAIRE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Pour les véhicules de prêt et ou de location, l'autorisation du prêt ou de location (du propriétaire) ainsi que de l'autorisation de participation (du propriétaire) à l'épreuve sont obligatoires.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9 h. 15 le samedi 14 septembre 2024.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Parc concurrents : Les emplacements seront tracés et numérotés. Ils seront attribués à l'arrivée du concurrent : 1 emplacement = 1 voiture de course + 1 autre véhicule. Regroupement avec les autres concurrents de sa Ligue. - Remorque Fermée : Parking possible sur emplacement du concurrent si c'est son assistance, ou en parc remorque s'il le souhaite - Remorque Ouverte : Obligatoire sur parc remorque prévu à cet effet.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Article R 331.10 A 331.32 du code du sport

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

ASA Gard Cévennes – Impasse du Doubs – 30000 Nîmes

Tel : 06 42 97 34 52 adresse mail : engagements@finaledeSSLaloms2024.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p. (160) aura été atteint, et **au plus tard le mercredi 4 septembre 2024 à minuit.**

Les frais de participation sont fixés à 140 €, avec la publicité optionnelle de l'organisateur ou 280 € sans la publicité optionnelle.

Important : Les bulletins d'engagements devront parvenir groupés, envoyés par la ligue du ou des Concurrent(s) engagé(s), obligatoirement accompagnés des frais, sous peine de non prise en compte, le chèque étant libellé à l'ordre de : ASA Gard Cévennes ou par virement.

Après la dernière épreuve de qualification : dimanche 18 août 2024, chaque Ligue devra centraliser et valider les qualifiés (avec suppléants éventuels si désistement ou empêchement des qualifiés) pour la Finale de la Coupe de France des Slaloms, afin d'envoyer les engagements à l'organisateur en une seule fois.

Forfait : Tout concurrent, devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par mail à : engagements@finaledesslaloms2024.fr au moins 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Tout forfait intervenant moins de 24h avant le début de l'épreuve entraînera la restitution des frais d'engagements diminués des frais d'assurance et administratif (40€).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises à la finale de la Coupe de France des Slaloms est fixé à **160**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Tableau page 9). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P Echappement

Voir Règlement Standard des Slaloms : des contrôles de sonomètres pourront être effectués tout au long du meeting.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) :
- Publicité optionnelle :

Les publicités feront l'objet d'un additif avant les vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

La finale de la Coupe de France des Slaloms, épreuve de maniabilité chronométrée, au parcours suivant, voir plan joint en annexe se déroulera en quatre (4) manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Allée du Casino – Beaucaire.

Arrivée : Parking Ouest du Champ de Foire – Beaucaire.

Longueur du parcours : 1200 mètres.

6.5 P. PARC CONCURRENTS

Le parc des concurrents situé : champ de foire de Beaucaire au centre de la piste (voir plan) sera accessible à partir de 9 heures, le jeudi 12 septembre 2024 et devra être libéré le lundi 16 septembre au plus tard à 16h.

Pour les emplacements et les remorques, voir article 1.5 P.

Dans le parc, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) résistante aux hydrocarbures.
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche et non prise en charge des déchets dans les parcs est de 220 € par infraction constatée, cumulables... Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6 P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7 P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant toute la durée de l'épreuve, au village des ligues.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8 P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée sur place, Champ de Foire de Beaucaire.

Téléphones permanence n° 06 18 91 87 09

Centre de secours le plus proche : BEAUCAIRE

Téléphones n° **18 ou 112**

Hôpital le plus proche :

Arles où Nîmes selon disponibilité.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.1.P ESSAIS - voir article 1.2.P

Des reconnaissances pédestres uniquement (vélo, trottinette non admis) seront autorisées les vendredi 13 septembre 2024 de 16 heures à 18 heures et samedi 14 septembre 2024 de 8 heures 30 à 9 heures 30.

7.2 P. CONFERENCE AUX PILOTES - voir article 1.2P - BRIEFING

7.3 P. COURSE

Ordre des départs : conforme au règlement standard des slaloms

Les départs seront donnés arrêtés, soit au feu, soit au drapeau.

Les départs pourront être donnés de 30' en 30' à la discrétion du directeur de course.

ROUTE DE COURSE : La route de course est matérialisée soit par des bordures, soit par des bandes de peinture blanche. A tout moment, les voitures devront conserver les quatre roues entièrement sur la partie de la piste. Tout franchissement de bordures ou de bandes de peintures par au moins 2 roues sera pénalisé. L'usage des bas-côtés, même carrossables, est strictement interdit, sauf cas de force majeure.

APRES L'ARRIVEE : La route de course doit être respectée jusqu'au retour vers les parcs concurrents, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs).

Lors du retour vers les parcs concurrents, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leur ceinture de sécurité. Le port du casque est obligatoire pour tous les pilotes jusqu'à la quille "stop" endroit auquel les pilotes devront retirer leur casque sauf pour les voitures ouvertes.

Il est de plus strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour. Le pilote devra rouler au pas (maxi 30 km/h). Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

74.P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée	2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée	10 secondes de pénalité
Non-respect des limites de la piste	2 secondes de pénalité
Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes de pénalité

Pénalités appliquées le Collège :

Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée.	Disqualification
--	------------------

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi par addition des deux meilleurs temps des quatre manches. Les temps non retenus seront pris en compte pour le départage des éventuels ex æquo.

Les classements officiels provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel (village des ligues) et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement général moins de 25 ans,
- 1 classement général senior plus de 59 ans,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1 P. TROPHEES - COUPES

Tous les pilotes classés seront récompensés.

Des commissaires seront récompensés.

10.2 P. PRIX

Il n'y aura aucun prix en numéraire

10.4 P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Remise des prix le dimanche 15 septembre 2024 à partir de 18 heures sur le site (podium) ou salle du Casino en cas d'intempéries.

PLAN DU PARCOURS :

